

Généralités

La mise en œuvre progressive du Plan d'action, signé en 1996, continue d'approfondir et d'élargir la relation bilatérale. Elle a permis d'organiser un plus grand nombre de consultations fructueuses, entre représentants officiels, sur une vaste gamme de sujets comme la justice, et les affaires intérieures, et la politique étrangère et de sécurité.

Lors du Sommet Canada-UE tenu à Ottawa le 17 décembre 1998, trois accords ont été signés (voir ci-dessous). L'Initiative commerciale Canada-Union européenne (ICCU) a aussi été lancée à cette occasion. L'ICCU est axée vers les objectifs commerciaux et économiques établis dans le Plan d'action de 1996. Le Canada et l'UE sont aussi convenus de coopérer pour sensibiliser les différents intervenants aux effets que l'entrée en vigueur de l'euro pourraient avoir sur les entreprises canadiennes, en particulier sur les PME. Le Canada et l'UE ont également fait une Déclaration conjointe sur les armes légères et les mines antipersonnel, dans laquelle ils s'engageaient à accroître leurs efforts communs pour réduire la menace que représentent les armes légères et les mines antipersonnel pour la sécurité humaine.

Au cours du Sommet tenu à Bonn, le 17 juin, juste avant la réunion du G-8 de Cologne, les dirigeants ont reçu un rapport sur l'état d'avancement de l'ICCU et ont signé l'Accord Canada-EU sur la concurrence (voir ci-dessous).

Accords

Le Canada et l'UE ont atteint des objectifs importants du Plan d'action en signant les accords suivants lors du sommet d'Ottawa, en décembre :

- **L'Accord Canada-UE relatif aux mesures sanitaires destinées à la sauvegarde de la santé publique et des animaux dans le cadre du commerce des animaux vivants et des produits animaux**, qui favorisera la reconnaissance réciproque future des mesures sanitaires se rapportant au commerce des animaux vivants et des produits animaux;
- **L'Accord de coopération scientifique et technologique modifié**, qui élargira les domaines actuels de coopération entre les chercheurs canadiens et européens pour y inclure tous les domaines de recherche spécifiés dans le Cinquième programme cadre;
- **L'Accord en matière de recherche et de développement nucléaires**, qui donnera aux sociétés de recherche nucléaire du Canada et de l'UE accès aux programmes de recherche nucléaire civils de l'autre pays.

À Bonn, en juin, les deux parties ont signé l'Accord Canada-EU sur la concurrence, qui favorisera la coopération et la coordination pour l'application des lois sur la concurrence de chaque pays.